



La ville s'engage  
pour l'éducation  
des jeunes annécien(ne)s

# PROJET ÉDUCATIF de TERRITOIRE

PEdT

2023 - 2025

DANS LE CADRE DU



PROJET ÉDUCATIF  
ET FAMILIAL

**ANNECY**  
ma ville et bien plus ++

# sommaire

- P. 4** 1. Introduction
- P. 5** 2. Présentation et analyse du territoire
- P. 17** 3. La politique éducative de la Ville
- P. 19** 4. Les axes éducatifs du PEdT
- P. 22** 5. L'instance de pilotage du PEdT
- P. 23** 6. Évaluation



# édito



**FRANÇOIS ASTORG**  
maire d'Annecy



**CHRISTIAN BOVIER**  
maire-adjoint en charge  
de l'enfance, de la réussite  
éducative et des parcours  
éducatifs

L'épanouissement et la réussite des 9000 enfants fréquentant les établissements scolaires d'Annecy sont au cœur de l'action de la Ville et figurent au rang des priorités de l'équipe municipale.

Aussi, la Ville a piloté, en partenariat étroit avec l'Éducation nationale et la Caisse d'Allocations Familiales, la réalisation du Projet Éducatif de Territoire (PEdT) 2022-2025.

Déclinaison du Projet Éducatif et Familial (PEF), le PEdT transcrit la politique éducative de la Ville et crée des synergies avec les nombreux acteurs éducatifs du territoire. Il poursuit des objectifs ambitieux en faveur de l'éveil et du bien-être des enfants de 3 à 11 ans, dans leurs parcours scolaires autant qu'individuels :

- > Il affirme la complémentarité et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant, avant, pendant et après l'école. La Ville, dans son rôle de co-éducateur, accompagne les enfants et les familles sur les volets de la santé, de l'inclusion, du vivre-ensemble...
- > Il renforce la qualité de l'offre éducative municipale grâce, notamment, à la formation des agents de terrain.
- > Il favorise l'inclusion de tous les enfants en donnant une priorité absolue à l'égalité des chances.
- > Il développe une politique de prévention des conduites addictives, entre autres, en s'appuyant sur le Conseil local de santé mentale.

Nous sommes heureux de présenter aujourd'hui le résultat de ce travail au bénéfice des jeunes générations... et nous réjouissons de pouvoir, en tant qu'acteur local de l'éducation et en lien avec tous les acteurs intervenant dans le champ éducatif, le faire vivre ensemble.

## 1-INTRODUCTION

À l'issue de la fusion des communes de Meythet, Pringy, Seynod, Cran-Gevrier, Annecy-le-Vieux et Annecy en 2017, un premier Projet Éducatif de Territoire est adopté par le Conseil municipal pour une durée de 3 ans. En raison du contexte sanitaire lié à la crise de la Covid 19, l'État et la Caisse d'Allocation Familiales ont proposé aux collectivités déjà signataires d'un PEdT<sup>1</sup>, un avenant<sup>2</sup> prolongeant leur PEdT jusqu'au 31/12/2022.

L'actuelle équipe municipale s'est engagée, pour les années à venir, à faire de l'enfance et la jeunesse une priorité de son projet politique pour Annecy. C'est pour garantir aux enfants et aux jeunes leur droit à un futur paisible que la municipalité se mobilise pour une société plus écologique et plus démocratique, qui fait de la solidarité et de la justice sociale les fondamentaux de son fonctionnement.

En novembre 2021, la Ville a engagé une démarche d'actualisation de son Projet Éducatif et Familial (0-25 ans) en concertation avec les élus, les services municipaux au service des enfants / jeunes, les parents et les partenaires.

Aujourd'hui, l'équipe municipale a la volonté de formaliser la démarche du PEdT et de proposer à chaque enfant / jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la

complémentarité des temps éducatifs.

Suite à un audit de la DSRE<sup>3</sup> en 2021, plusieurs missions ont été redistribuées pour plus de cohérence et d'efficacité. Les coordinateurs scolaires et périscolaires de territoire (CSPT) évoluent en coordinateurs éducatifs de circonscription. Ces agents de la Ville travaillent sur des périmètres identiques au découpage géographique de l'Éducation nationale. Ils pilotent l'organisation et le suivi du projet éducatif. Les référents accueils de loisirs et périscolaires (RALP) ont évolué en responsables éducatifs d'école. Présents dans chaque établissement, ils encadrent l'équipe éducative composée d'ATSEM et d'animateurs, ils constituent le premier relai opérationnel de la politique éducative municipale au sein de chaque école.

Le présent document constitue un premier cadre de travail, il a vocation à évoluer en fonction des réflexions des différents groupes de travail, des comités de pilotage et techniques, notamment dans le cadre de l'actualisation du Projet Éducatif et Familial.

La Ville d'Annecy, à l'occasion de la réécriture de son Projet Éducatif de Territoire, réaffirme sa volonté de collaboration avec les services de l'État et les différents acteurs pour la réussite éducative de tous les enfants annéciens.

### La Ville d'Annecy s'engage à :

- 1.** Respecter l'intérêt de l'enfant (ses besoins, son lien avec son environnement)
- 2.** Proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école
- 3.** Mobiliser et mutualiser les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative, l'organisation des activités périscolaires, l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants
- 4.** Définir les objectifs éducatifs communs entre les acteurs
- 5.** Favoriser l'égal accès des enfants aux pratiques et activités culturelles, sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

<sup>1</sup> PEdT : Projet Éducatif de Territoire

<sup>2</sup> La délibération lors du Conseil municipal d'Annecy, le 28/06/2021

<sup>3</sup> Direction Scolaire pour la réussite éducative

## 2-PRÉSENTATION ET ANALYSE DU TERRITOIRE

### 2.1-DONNÉES GÉNÉRALES ÉCLAIRANT LE CONTEXTE ÉDUCATIF

Préfecture de la Haute-Savoie et 29<sup>e</sup> ville de France avec ses 130 000 habitants, Annecy est une commune nouvelle, fruit de la fusion en 2017 de six communes historiques – Annecy, Annecy-le-Vieux, Pringy, Meythet, Cran-Gevrier et Seynod. Plurielle et foisonnante, elle est nichée dans un écrin unique, entre son magnifique lac et les montagnes environnantes. Régulièrement en tête des classements des « villes où il fait bon vivre », Annecy jouit à la fois d'un cadre naturel exceptionnel et d'une forte attractivité économique et culturelle, au cœur du sillon des villes alpines et à proximité de la frontière Suisse. Ville sportive, ville fleurie, ville patrimoniale, ville étudiante mais aussi ville verte en pleine transition, la commune déploie de nombreuses initiatives pour garantir le droit des jeunes générations à vivre dans un environnement agréable et préservé.

#### Difficultés scolaires

Dans le prolongement des travaux menés dans le cadre de l'élaboration du Projet Éducatif et Familial (PEF), les professionnels du territoire soulignent le besoin de renforcer l'articulation entre les acteurs du

territoire (Éducation nationale, prévention spécialisée, nouvelle équipe de médiation / tranquillité publique, services communaux, associations, ...) pour repérer les difficultés scolaires de manière précoce. Ils proposent à ce titre plusieurs pistes d'évolution, telles que la création d'une cellule de veille éducative et le renforcement des dispositifs de soutien aux apprentissages.

#### Difficultés sociales

La création en 2019 d'une commission des impayés et d'une commission de suivi tarifaire des familles co-pilotée par le CCAS a mis en lumière un volume important de factures impayées, notamment concernant le temps de restauration scolaire, au sein de la Ville. Ainsi, un poste de chargée du suivi de la facturation a été créé en septembre 2022 afin d'analyser les causes des impayés et de travailler à la recherche de solutions.

### 2.2-PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION ÉDUCATIVE ET DE LOISIRS ACTUELLE

#### 2.2.1-L'ACCUEIL SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2022/2023, près de 9 000 enfants ont fait leur rentrée dans l'une des 40 écoles publiques présentes sur le territoire annécien. La commune propose ainsi :

► Un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans dans 18 accueils de loisirs, dont 4 municipaux et 14 associatifs.

► Une offre d'accueil périscolaire pour tous les enfants en primaire, de 7h30 à 18h30 dont le fonctionnement a été harmonisé suite à la création de la commune nouvelle et au retour à la semaine de 4 jours depuis septembre 2019.

► Ces enfants sont accompagnés par :

- 130 ATSEM<sup>4</sup>
- 315 animateurs périscolaires
- 40 ETAPS<sup>5</sup>
- 129 agents d'entretien et de maintenance
- 51 agents de la direction Culture et intervenants de structures culturelles
- 20 gardiens
- 58 agents des services techniques susceptibles d'intervenir pour des travaux
- 4 préposés à la sortie des écoles
- 36 agents administratifs / PEAC<sup>6</sup> / soutien à la scolarité
- 35 AESH<sup>7</sup>

Afin de permettre un accès à tous à l'offre de loisirs périscolaire et extrascolaire, la Ville d'Annecy pratique une tarification différenciée tenant compte :

- Du nombre d'enfants, des revenus des familles
- De leur lieu de résidence
- De la plage d'accueil concernée.

L'ensemble des informations et démarches liées aux enfants est centralisé sur un Portail familles<sup>8</sup>.

En septembre 2022, les effectifs scolaires sont répartis comme suit :

	Maternelle	Elémentaire
Commune déléguée d'Annecy	1 329	2 258
Commune déléguée d'Annecy-le-Vieux	384	697
Commune déléguée de Cran-Gevrier	597	848
Commune déléguée de Meythet	233	348
Commune déléguée de Pringy	189	275
Commune déléguée de Seynod	647	1 012
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>3 379</b>	<b>5 438</b>

### ANNECY COMPTE

**9000** élèves

**10** écoles maternelles

**19** écoles primaires

**11** écoles élémentaires

**7** collèges

**7** lycées

**6300** enfants accueillis sur le temps périscolaire du matin et/ou du soir

**8000** enfants accueillis sur le temps méridien

<sup>4</sup>Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

<sup>5</sup>Éducateur territorial des activités physiques et sportives

<sup>6</sup>Parcours d'éducation artistique et culturelle

<sup>7</sup>Accompagnants des élèves en situation de handicap

<sup>8</sup> <https://www.espace-citoyens.net/annecy-familles/espace-citoyens/>

## Les classes spécifiques

### Le dispositif Toute petite section

Dans la logique de repérage précoce et de prévention des difficultés sociales dès le plus jeune âge, 3 classes de Toute petite section (TPS) ont été créées à Annecy :

- Renoir
- Teppes
- La Jonchère

Ce dispositif permet l'accueil en établissement scolaire d'enfants de 2 ans évoluant dans un milieu socio-économique fragile. Les enfants sont accueillis en petit effectif dont le maximum est de 20 enfants par classe. Le fonctionnement des TPS s'appuie sur le bon maillage partenarial existant à l'échelle de la commune : les familles sont ainsi repérées et orientées vers le dispositif par les professionnels de l'éducation, de la santé, des travailleurs sociaux et membres des équipes de PMI ou encore des professionnels de la petite enfance. Une coordinatrice de la Ville facilite la bonne mise en œuvre de ce dispositif national et soutient les parents dans leur rôle éducatif.

### Les Ulis<sup>9</sup>

Ces classes sont destinées à faciliter l'intégration scolaire d'enfants en situation de handicap ou de difficultés d'apprentissage. Elles se trouvent dans les écoles suivantes :

- Cotfa,
- Murailon,
- Parmelan,
- Plaine,
- Romains,
- Sous-Aléry,
- Vallon,
- Vaugelas,

Les Ulis sont confiées à des enseignants spécialisés. Chaque enfant scolarisé en Ulis est accueilli régulièrement dans une classe ordinaire de l'école au titre de l'inclusion scolaire, où il peut effectuer des apprentissages scolaires à son rythme. L'orientation en Ulis est décidée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées au sein de la Maison départementale des personnes handicapées.

### L'Unité d'enseignement autisme<sup>10</sup>

La Ville dispose de 2 unités spécialisées dans l'enseignement pour les enfants autistes. L'une est spécifique aux élèves de maternelle, à l'école Arlequin, située dans la commune déléguée de Cran-Gevrier, l'autre est spécifique aux élèves d'âge élémentaire, située à l'école de Pringy.

<sup>9</sup>ULIS : Unité localisée pour l'inclusion scolaire ex-CLIS

<sup>10</sup>UEA : Unité d'enseignement autisme

<sup>11</sup>UPE2A Unités pédagogiques des élèves allophones arrivants - ex CLIN

<sup>12</sup>CRESA : Centre de regroupement des études des sports à Annecy

Ces deux dispositifs s'appuient sur un encadrement fort constitué d'un enseignant spécialisé et de professionnels pluridisciplinaires (éducateurs, psychologue, orthophoniste, ergothérapeute, médecin coordinateur...), travaillant en partenariat avec l'association Autisme 74 et l'Agence régionale de santé 74. L'orientation en UEA est décidée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées au sein de la Maison départementale des personnes handicapées.

### Les UPEAA<sup>11</sup>

Ces classes sont destinées aux enfants d'âge élémentaire ne maîtrisant pas l'usage du français. La durée d'accueil en UPEAA varie en général de quelques semaines à quelques mois, l'enfant étant ensuite scolarisé dans une classe ordinaire dès que sa connaissance de la langue le lui permet. À Annecy, il existe des UPEAA, dans les écoles élémentaires suivantes :

- Carnot,
- Parmelan,
- Romains,
- Vaugelas,
- Pommaries,
- René Cassin,
- Sous-Aléry,
- Jonchère

### Le CRESA<sup>12</sup>

Le CRESA est un dispositif spécifiquement annécien dont la vocation est de permettre à des enfants de poursuivre la pratique de leur discipline sportive de façon soutenue en restant dans leur structure familiale, grâce à des aménagements d'horaires scolaires.

L'entrée dans le dispositif a lieu généralement au début de la classe de 6e, l'affectation au collège s'effectuant en fonction du lieu de pratique de la discipline choisie. Cependant, pour les disciplines patinage artistique, ski alpin et gymnastique, l'entrée au CRESA peut s'effectuer à partir du CM1 (gymnastique à l'école du Parmelan et patinage et ski alpin à l'école de Vallin-Fier).



## 2.2.2-LES OFFRES PÉRISCOLAIRES

### L'accueil du matin (de 7h30 à 8h20)

Il a lieu dans toutes les écoles maternelles et élémentaires et a fait l'objet d'une harmonisation en septembre 2018.

### L'accueil du midi (de 11h30 à 13h20)

Afin de favoriser les retours au domicile et de constituer une pause dans les temps d'accueils collectifs, les enfants peuvent rester à l'accueil périscolaire du midi, jusqu'à 12h15, sans pour autant déjeuner à la restauration scolaire. Cette organisation a été généralisée à l'ensemble des écoles du nouveau territoire à la rentrée de septembre 2018.

### L'accueil du soir (de 16h30 à 18h30)

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2018, cet horaire a été harmonisé sur l'ensemble des écoles du territoire.

#### En maternelle

- > **Après la classe**, un temps de détente et de goûter est proposé aux enfants, de 16h30 à 17h.
- > **Après le goûter**, accueil loisirs : moment ludique et de détente, où l'on favorise l'autonomie, en prenant en compte le rythme naturel de l'enfant.

#### En élémentaire

- > **Après la classe**, un temps de détente et de goûter est proposé aux enfants.
- > **À partir de 17h**, l'enfant a le choix entre différents types de propositions selon le projet défini par l'équipe éducative :
  - **Accueil-loisirs** : moment ludique et de détente où l'on favorise l'autonomie, en prenant en compte le rythme de l'enfant.
  - **Pause-cartable** : elle permet aux enfants de travailler dans le calme en développant leur autonomie.
  - **Activités spécifiques** : initiation et découverte d'activités d'éveil, culturelles et sportives.

Dans les accueils périscolaires organisés dans le cadre d'un PEdT, les taux d'encadrement appliqués sont de :

- > 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
- > 1 animateur pour 18 enfants à partir de 6 ans.

Les accueils périscolaires sont notamment encadrés par :

- > 5 Coordonnateurs Éducatifs de Circonscription CEC<sup>13</sup>
- > 33 Responsables Éducatifs d'École
- > 445 ATSEM / animateurs

### LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES SONT NOTAMMENT ENCADRÉS PAR :

**5** Coordonnateurs Éducatifs de Circonscription (CEC)

**33** Responsables Éducatifs d'École

**130** ATSEM

**315** Animateurs

<sup>13</sup> CEC : Coordonnateurs Éducatifs de Circonscription

## 2.2.3-LES ACCUEILS DE LOISIRS

Un accueil extrascolaire (mercredi et vacances scolaires) est proposé aux enfants de 3 à 11 ans dans 18 accueils de loisirs, dont 4 municipaux et 14 associatifs.

Au total, le territoire d'Annecy dispose de 18 ALSH<sup>14</sup>

### Les accueils de loisirs municipaux (3-11 ans) (tableau joint en annexe)

Les enfants et les jeunes de 3 à 11 ans peuvent bénéficier des activités des centres de loisirs municipaux. Les structures sont ouvertes aux enfants des familles non-annéciennes avec une tarification supérieure :

- > Le Jardin des loisirs (Annecy-le-Vieux),
- > L'Espace loisirs (Annecy-le-Vieux),
- > L'Îlot jeux (Pringy),
- > Le Seybulon (Seynod)

Les enfants âgés de moins de 3 ans peuvent être inscrits dans les centres de loisirs dès l'été précédent la rentrée scolaire. Pour cela, 2 conditions obligatoires :

- > L'enfant doit être scolarisé à la rentrée de septembre
- > L'enfant doit avoir 3 ans avant la fin d'année civile en cours (31 décembre)

Les horaires des mercredis : 7h30 – 18h30

Les horaires des vacances : 8h – 18h15

### Les accueils de loisirs associatifs

La Ville dispose de 14 accueils de loisirs associatifs, organisés par 12 structures :

- > Centre social et culturel du Parmelan
- > Forum des Romains MJC centre social
- > Association les Carrés centre social
- > MJC archipel sud centre social
- > Mikado MJC centre social
- > Cran-Gevrier Animation centre social
- > Le Polyèdre, culture et loisirs pour tous
- > MJC centre social Victor Hugo
- > L'école bilingue, Annecy-le-Vieux
- > l'UFCV, Annecy-le-Vieux
- > Le Sou des écoles
- > FOL 74

Chaque ALSH dispose de modalités de fonctionnement qui lui sont propres.

<sup>14</sup> ALSH : Accueils de loisirs extrascolaires sans hébergement

## 2.2.4-L'ACCUEIL DES JEUNES ET L'ACCOMPAGNEMENT (8-17 ANS)

### Les espaces jeunes municipaux

- > L'Espace jeunes Chorus
- > L'Espace jeunes Prépoulain
- > L'Espace jeunes de Pringy

### Les accueils des jeunes associatifs

- > Centre social et culturel du Parmelan
- > Forum des Romains MJC centre social
- > Association les Carrés centre social
- > MJC archipel sud centre social
- > Mikado MJC centre social
- > Cran-Gevrier Animation centre social
- > Le Polyèdre, culture et loisirs pour tous
- > MJC centre social Victor Hugo

### L'animation de proximité municipale

Des animateurs de la direction Jeunesse de la Ville interviennent dans 4 secteurs identifiés :

- > Meythet
- > Novel/Teppes
- > Seynod
- > Pommaries

Ces équipes d'animateurs vont « vers » les publics « décrochés du loisirs ». Leur rôle est de créer un lien avec les enfants et leurs familles afin de pouvoir les orienter et les accompagner vers des structures de droit commun ou des travailleurs sociaux.

## 2.2.5-LES OFFRES DES ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES

Les 8 MJC/centres sociaux contribuent à l'accès des Annéciens aux loisirs, au sport et à la culture. Implantées dans différents quartiers, ces structures proposent en effet une offre de loisirs de proximité, variée et adaptée aux différents publics, doublée d'un accompagnement vers l'offre socioculturelle existante sur le territoire de la commune. De plus, ils exercent un rôle d'accompagnement social.

Le 14 décembre 2022, la Ville a signé les conventions de partenariats avec les 8 associations socioculturelles du territoire. Ces conventions, d'une durée de 2 ans, fixent le cadre de collaboration entre la Ville et ces associations. Ces 8 structures socioculturelles sont toutes agréées centre social CAF.

Ils informent les publics sur les dispositifs existants (lors de permanences dédiées à l'accès aux droits, mais également à l'occasion d'échanges informels sur les lieux de vie des habitants) et créent, par leurs actions, du lien entre les citoyens pour rompre l'isolement tout en poursuivant un objectif de mixité sociale.

De par leur implantation en proximité et leurs actions de terrain, ils peuvent toucher des publics qui ne sont pas toujours connus des services de la Ville et apporter un soutien aux familles les plus fragilisées, parfois éloignées des institutions.

## 2.2.6- LES DISPOSITIFS ÉDUCATIFS SPÉCIFIQUES

### Le parcours d'éducation physique et sportive

Ouverts à tous les élèves, de la grande section au CM2, ces parcours leur permettent de bénéficier d'une éducation physique et sportive enrichie, basée sur des activités déterminées :

- Une activité prioritaire : la natation (de la GS au CE1 et pour les non nageurs de CE2 et CM)
- Des activités facultatives au choix :
- En direction des CE1 et CE2 : les activités patin à glace ou escalade
- En direction des CM1 et CM2 :
  - les activités nautisme ou savoir rouler à vélo ou gymnastique sportive aux agrès
  - Le ski (ski nordique prioritairement, ski alpin ou biathlon)

L'ensemble des groupes scolaires publiques ou privées sous contrat participent aux parcours EPS.

### Les parcours d'Éducation artistique et culturelle (PEAC)

Initialement destinés aux élèves à partir de la grande section de maternelle jusqu'au CM2, les PEAC ont été étendus à tous les niveaux de maternelle.

D'octobre à juin, les enfants de cycle 1 participent à plusieurs séances de musique, littérature, arts plastiques ou danse.

Les enfants de cycle 2 et 3, dont les dispositifs ULIS, bénéficient de séances identiques avec un choix élargi au patrimoine culturel, à la culture scientifique et à l'éducation à l'image.

40 groupes scolaires réunis sur les trois circonscriptions d'Annecy Est, Annecy Sud et Annecy Ouest sont

concernés. 3 groupes scolaires (Teppes, Prairie et la Jonchère) accueillent également des classes-orchestres financées par la Ville (Assistants d'Éducation Artistique, instruments) en partenariat avec l'Éducation nationale. Engagés sur une période de 3 ans, les élèves d'une classe apprennent à jouer d'un instrument tout en prenant conscience de leur rôle au service du collectif.

### Les parcours environnementaux

Pour favoriser la sensibilisation des enfants au développement durable et aux questions environnementales, la Ville a mis en place, depuis la rentrée scolaire 2020/2021, les parcours environnementaux.

Tous les établissements scolaires adhèrent à ces parcours.

La Ville s'engage à soutenir les écoles développant de telles actions en les accompagnant notamment au niveau logistique, humain et/ou financier sur diverses thématiques :

- Jardin et biodiversité
- Alimentation bio et locale
- L'eau dans tous ces états

#### Objectifs :

- Permettre aux enfants de devenir éco-citoyens et les sensibiliser à leur environnement.
- Permettre aux écoles de mener des activités en lien avec le développement durable.
- Faciliter l'inscription des écoles dans les démarches E3D.

### Le parcours numérique

Destinés aux élèves de maternelle et d'élémentaire, ces parcours permettent aux enfants de s'approprier les outils numériques dès le plus jeune âge ou de renforcer leurs compétences.

Plusieurs écoles ont mené des projets numériques en 2021/2022 : création d'une webradio, production de reportages vidéo, éducation aux médias, création d'un conte numérique...

Ces projets transversaux offrent des objectifs multiples : soutenir l'expression écrite et orale, développer sa créativité et son esprit critique, travailler en équipe...

En 2022, la Ville a fait l'acquisition de 7 robots programmables. 12 classes, de la maternelle à l'élémentaire, ont pu emprunter pendant 1 mois ces robots et se familiariser avec la programmation robotique. Les retours des enseignants ont été très positifs.

La DSRE travaille actuellement avec la Turbine sciences et les centres socioculturels sur la mise en place d'ateliers EMI (Éducation aux médias et à l'information).

### L'éducation pour une alimentation durable

Près de 6 400 repas adaptés aux besoins des enfants (crèches, maternelles, écoles élémentaires et centres de loisirs) sont préparés et distribués chaque jour en moyenne par les 65 agents des 4 cuisines centrales (Annecy, Seynod, Cran-Gevrier et Pringy). Tous les repas sont composés par des diététiciennes afin d'assurer équilibre et qualité. D'ici 2022, selon la loi Egalim, l'objectif à atteindre est de 50 % de produits sous signe de qualité, dont 20 % de produits BIO. La Ville souhaite, avant la fin du mandat, dépasser les 50 % de produits BIO et issus de circuits courts. Elle valorise la dimension éducative du repas en favorisant le service à table (et non le self-service), en impliquant ses agents éducatifs dans la prise de repas avec les enfants de maternelle.

### Des produits locaux et des choix de menus élargis

La restauration municipale s'approvisionne systématiquement en produits locaux pour les produits laitiers (yaourt, fromage blanc, abondance, tomme de Savoie, reblochon...), pomme, poire, maraîchage, viande de bœuf, de porc et d'agneau. La Ville va réorganiser les quatre cuisines centrales afin de les spécialiser selon les différents publics : seniors et enfants. Elle accentue également la diversification des menus en proposant également 2 menus végétariens par semaine. Par ailleurs, les parents ont désormais le choix entre trois menus (classique, sans viande ou sans porc) pour la restauration de leur enfant. Cette proposition de menu sans viande permet de répondre à l'évolution des habitudes en matière de consommation alimentaire et à un souci de préservation de l'environnement. Elle permet aussi d'appliquer les réglementations de la loi Egalim.

### La lutte contre le gaspillage alimentaire

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, les services de la Ville mettent en place des actions telles que la pesée, la distribution de bacs de compost ou encore la valorisation des déchets organiques. Grâce à ces initiatives, le poids de déchets jetés dans les restaurants scolaires s'élève à 45 grammes/repas par enfant, contre 70 grammes en moyenne (à l'échelle nationale).

### « Mon assiette 100 % locale »

Cet événement est proposé chaque année dans les écoles volontaires. Des ateliers sont mis en place pour valoriser le « fait maison » et le parcours d'un légume, du potager à l'assiette. Lors de cette journée, l'ensemble du menu proposé par la restauration municipale est local.

4 ateliers de fabrication maison sont organisés, pour des goûters 100% locaux :

- Farine avec Terre d'Union : du blé à la farine, comment s'opère la transformation ; apprentissage du nom des différentes parties du grain, des différents types de blé et autres graines permettant de faire de la farine.
- Pain avec le Fournil des Eparis : façonnage de miches de pain cuites sur place grâce au four mobile.
- Beurre avec Terre d'Union : à l'aide de crème et d'une bouteille en plastique.
- Compote : à partir des invendus récupérés par France Nature Environnement.

Le service Valorisation des déchets du Grand Annecy propose un atelier autour du gaspillage alimentaire.



### Le partenariat avec l'Association des écoles de sport annéciennes (AESA)

L'Association des écoles de sport annéciennes vise à conforter son choix en association, ou essayer une autre discipline, durant un trimestre. L'AESA<sup>15</sup> assure la promotion et l'évaluation des actions menées par les associations bénéficiaires du label "école de sport annécienne" (ESA). Les écoles de sport annéciennes permettent aux enfants âgés de 6 à 15 ans, de découvrir une ou plusieurs activités sportives avec un encadrement diplômé. Plus de 40 associations partenaires en 2021/2022 sont réparties sur l'ensemble des communes déléguées. Les disciplines proposées sont accessibles pour une cotisation modique (20€ par trimestre scolaire, adhésion à la FOL<sup>16</sup> ou à l'USEP<sup>17</sup> incluse) et pour une durée fixée à deux trimestres (éventuellement non consécutifs).

## 2.2.7- L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

### Le dispositif Coup de pouce CLÉ (6-7 ans)

Afin de lutter contre les inégalités sociales et scolaires, et pour prévenir les difficultés en lecture-écriture en CP, le dispositif Coup de pouce CLÉ (Club Lecture-Écriture) permet à des enfants de CP entre 6 et 7 ans d'être pris en charge par un animateur à raison de 3 séances d'1h30 par semaine.

Cette prise en charge est organisée après la classe, avec au programme : discussion, travail de lecture, d'écriture, jeu, histoire... Géré par l'association « Coup de pouce », agréée par le ministère de l'Éducation nationale, ce programme permet chaque année d'accompagner entre 40 et 50 enfants dans les 5 écoles les plus défavorisées de la Ville : la Jonchère, Novel, Les Romains, les Teppes et Vallon.

### Association Entraide jeunes

Soutenue par la Ville, l'association « Entraide jeunes » a repris son activité et organise un soutien scolaire pour les écoliers de classes primaires en difficulté.

Scolarisés sur le bassin annécien, ces élèves sont proposés par leurs enseignants.

Cette aide aux devoirs est bâtie sur une relation de soutien et de confiance entre des lycéens volontaires (sollicités par l'association au sein de leur lycée) et des écoliers (désignés par les directeurs et les enseignants).

Elle s'organise dans les écoles à raison d'une heure par semaine, durant le temps périscolaire, sur toute l'année scolaire. En 2021-2022, 180 enfants ont été accompagnés sur 28 écoles.

### Le dispositif CLAS<sup>18</sup> (6-17 ans)

Créé en 1996, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) dont les principes ont été fixés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, est partenaire de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants en lien avec les parents. C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale. Les 7 structures socio-culturelles portent ce dispositif :

- > Centre social et culturel du Parmelan
- > Forum des Romains MJC centre social
- > Association les Carrés centre social
- > MJC archipel sud centre social
- > Mikado MJC centre social
- > Cran-Gevrier Animation centre social
- > MJC centre social Victor Hugo

La Ville soutient ces associations (mise à disposition des locaux, des moyens financiers, ...). Par ailleurs, la Ville d'Annecy a organisé en 2021 une formation à destination des intervenants de CLAS du territoire sur la thématique de « La place et le rôle des parents dans le dispositif CLAS ».

## 2.2.8- LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

La Ville d'Annecy coordonne la mise en œuvre des projets relevant du champ de la parentalité avec les partenaires socio-éducatifs (institutionnels et associatifs) dans le cadre du projet éducatif et familial de la collectivité et en réponse aux besoins du terrain.

Le soutien à la parentalité permet également de prévenir de manière précoce les risques qui pèsent sur les familles. Il constitue un levier d'intervention très efficace pour lutter contre les problématiques sociales : décrochage scolaire, troubles de santé, violences intrafamiliales, addictions, conséquences des ruptures familiales sur les enfants, etc.

Par ailleurs, la Ville a également un rôle de renforcement du réseau professionnel local. Pour cela, elle met à jour régulièrement le diagnostic des besoins avec les partenaires en tenant compte des spécificités du public et conçoit des formations à destination des professionnels (internes à la collectivité et externes) de la santé, du social, de l'éducation et de l'animation pour construire une culture commune en terme de soutien à la parentalité.

### Des lieux d'accueil enfants parents (LAEP) (0-6 ans)

Les lieux d'accueil enfants parents sont des espaces d'accueil, d'écoute et de prévention pour les enfants âgés de 0 à 6 ans, accompagnés par un adulte (parents, grands-parents, ...). Ensemble, ils participent à des temps de jeux et d'échanges avec d'autres enfants, parents et/ou avec des professionnels. L'objectif est de stimuler l'éveil et la socialisation des enfants, d'accompagner les parents dans l'exercice de leur rôle parental et d'améliorer les relations enfants parents. C'est aussi l'occasion pour certains parents de rompre l'isolement et de partager les expériences. L'accès au LAEP est gratuit et ouvert à tous.

#### LAEP municipaux

- > LAEP « au Verdi »
- > LAEP « de Renoir »

#### LAEP associatifs

- > Espace Vaugelas porté par Archipel Sud MJC Centre Social
- > Espace Prairie porté par Archipel Sud MJC Centre Social
- > Le Patio porté par le Mikado MJC Centre Social
- > Les petites bulles portées par la MJC Centre social Victor Hugo accueille les enfants de 0-6 ans et leurs parents. Ouvert le jeudi (de 9h à 12h)

## Des lieux d'accueil parents enfants (LAPE)

### LAPE ASSOCIATIFS

- > L'Escale porté par le Centre Social Forum des Romains
- > LAPE de Parmelan porté par le Centre Social et Culturel du Parmelan
- > Perlipapote porté par Le Polyèdre
- > LAPE des Carrés
- > LAPE de CGA

### Le dispositif Point écoute parents (PEP)

Une offre d'entretien individuel de soutien à la parentalité destinée aux parents.

Le PEP est soumis au principe de libre adhésion et de confidentialité. Il se veut réactif, gratuit, d'accès facile et sans formalité administrative. Il s'agit d'un dispositif multi partenarial entre la Ville d'Annecy, l'Éducation nationale, le CHANGE, le CD74 et l'association de prévention Passage.

### Prévention des conduites addictives

Afin de sensibiliser les jeunes sur la prévention des conduites addictives licites ou illicites, avec ou sans produit par le biais du développement de leurs CPS<sup>19</sup>. Les actions ont lieu dans les écoles, les LAEP, les centres sociaux, etc.

Il s'agit des animations face au public, de sensibilisation des professionnels relais, d'actions face aux public - jeunes / parents.

### La prévention spécialisée

Compétence obligatoire du département, la prévention spécialisée est portée par l'association Passage. Les vingt éducateurs de l'association Passage sur le territoire accompagnent des enfants et leurs familles repérés pour des difficultés éducatives, sociales, sanitaires, en lien avec les autres travailleurs sociaux, etc.



<sup>15</sup> AESA : Association des écoles de sport annéciennes

<sup>16</sup> FOL : Fédération des Œuvres Laïques

<sup>17</sup> USEP : Union sportive de l'enseignement du premier degré

<sup>18</sup> CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité

<sup>19</sup> Compétences psychosociales



## 2.2.9 - L'ACCÈS AU SPORT, AUX LOISIRS ET À LA CULTURE

### Les activités sportives municipales

5 400 places par an dans 26 activités, pour découvrir un sport et développer sa motricité tout au long de l'année.

La Ville a à cœur de favoriser l'accès au sport pour les enfants âgés de 0 à 14 ans, tout au long de l'année. Encadrées par du personnel qualifié et passionné, les activités proposées sont variées, qu'elles se pratiquent en salle ou en plein air, sur le lac ou en montagne. Ce sont autant de chances pour les jeunes de prendre soin de leur santé et de s'amuser tout en apprenant les valeurs essentielles du sport : solidarité, discipline, dépassement de soi, respect de l'autre et de l'environnement...

L'offre natation évolue en s'appuyant sur la mise en place du dispositif « Aisance aquatique », labellisé par l'Agence Nationale du Sport. L'objectif est de permettre aux enfants de moins de 6 ans d'évoluer dans l'eau, en grande profondeur, sans matériel de flottaison et en toute sécurité. L'offre « Apprentissage » de la natation est gratuite pour les Annéciens et se décline en 3 groupes de progression de 3 à 14 ans. « Savoir nager » offrira par la suite aux jeunes la possibilité de profiter du lac et des activités nautiques du territoire en toute sécurité.

### Sensibilisation dès le plus jeune âge

Déployés par la Ville et ses partenaires, en lien avec l'Éducation nationale, sur le temps scolaire pour les enfants de primaire, 2 entrées adultes aux musées d'Annecy sont remises à chaque enfant en fin de parcours ainsi que des formats ludiques de visites des musées (jeux dans les salles d'exposition, escape game, murder party, etc.)

### Le plan financier - Gratuité pour les 0-18 ans

Certains musées et toutes les bibliothèques de la Ville donnent un accès gratuit aux moins de 18 ans afin de :

- > Faciliter l'accès à la culture et à la lecture,
- > Développer des collections matérielles et numériques,
- > Développer des services adaptés et une programmation d'événements afin de desservir le plus grand nombre d'usagers

### La tarification au taux d'effort

L'ensemble des tarifications des services destinés à l'enfance et aux familles (périscolaire, extrascolaire, restauration, sports, culture et aussi séniors) ont ainsi été élaborées sur la base du « taux de participation », c'est-à-dire que chacun participe à hauteur de ses revenus, sans effet de seuil. Cette « mécanique » est ainsi devenue un repère pour les familles : un repère lisible, compris, accepté et gage de simplification dans les démarches administratives.

### Les médiathèques et les bibliothèques

Une diversité de ressources sont mises à disposition par les bibliothèques afin de répondre aux attentes du plus grand nombre : des livres en langues étrangères, en français langue étrangère, en gros caractères, en facile à lire et à comprendre, des textes audios, des ressources numériques, etc.

Les 7 médiathèques et les 3 bibliothèques associatives du territoire annécien font partie du réseau BiblioFil. Les médiathèques accueillent tous les publics : les tout petits, les scolaires et étudiants, les familles, les demandeurs d'emploi, les séniors... Elles sont en accès libre.

### Le Portail familles

Les différentes fonctionnalités du Portail permettent aux familles de :

- > Mettre à jour ou consulter leur dossier famille (coordonnées, composition de votre famille, pièces justificatives)
- > Inscrire leur(s) enfant(s) :
  - Aux inscriptions scolaires
  - Aux accueils périscolaires (matin, midi et soir),
  - A la restauration scolaire,
  - Dans l'un des 4 accueils de loisirs municipaux pour les mercredis et les vacances scolaires (L'îlot jeux de Pringy, le Jardin des loisirs et l'Espace loisirs d'Annecy-le-Vieux, le Seybulon et le Cep de Seynod).
- Aux activités sportives municipales
- Aux pré-inscriptions à la crèche
- Aux espaces jeunes
- Aux séjours
- Commander un pass jeune
- > Avoir accès aux actualités et informations de la Ville
- > Justifier ses absences
- > Payer en ligne
- > Faire une demande de prélèvement automatique
- > Imprimer des documents administratifs.

## 2.2.10 - LES DISPOSITIFS D'AIDES AUX FAMILLES

Afin de favoriser l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture, la Ville a développé un système d'aides familiales.

### Les aides aux repas en accueils de loisirs

Dans un souci de lisibilité, de cohérence et encore une fois de favoriser l'accès, la Ville a souhaité que le prix du repas de la famille en centres de loisirs (municipaux et associatifs) soit le même que celui du repas sur le temps scolaire. Ainsi, quel que soit le prix d'achat du repas par l'opérateur, la Ville lui attribue une aide compensatrice afin qu'il le facture aux familles au même prix du repas sur le temps scolaire.

### Les aides au prix journées pour les accueils de loisirs

Pour encourager encore davantage l'accès aux accueils de loisirs, la commune nouvelle a décidé d'octroyer des aides aux familles qui viennent en déduction du prix journée. Ces aides sont liées aux conditions de revenus et réduisent les effets de seuil des aides de la CAF. Ainsi, une attention toute particulière a été portée aux revenus dits « moyens ».

### Les aides aux colonies

Afin de favoriser aussi les départs hors du foyer, la Ville propose une aide aux prix de journée pour les départs en colonies avec l'UFOVAL.

### Le Chèque loisirs

La Ville d'Annecy propose une aide, sous conditions de ressources, pour que chaque habitant de la commune puisse pratiquer une activité sportive, culturelle ou de loisirs dans l'une des 80 associations partenaires. Le Chèque loisirs est étendu à l'ensemble des habitants de la ville, quel que soit leur âge, et selon les mêmes conditions de revenus. Il s'agit d'une mesure de justice sociale pour l'accès de tous au sport, à la culture et aux loisirs.



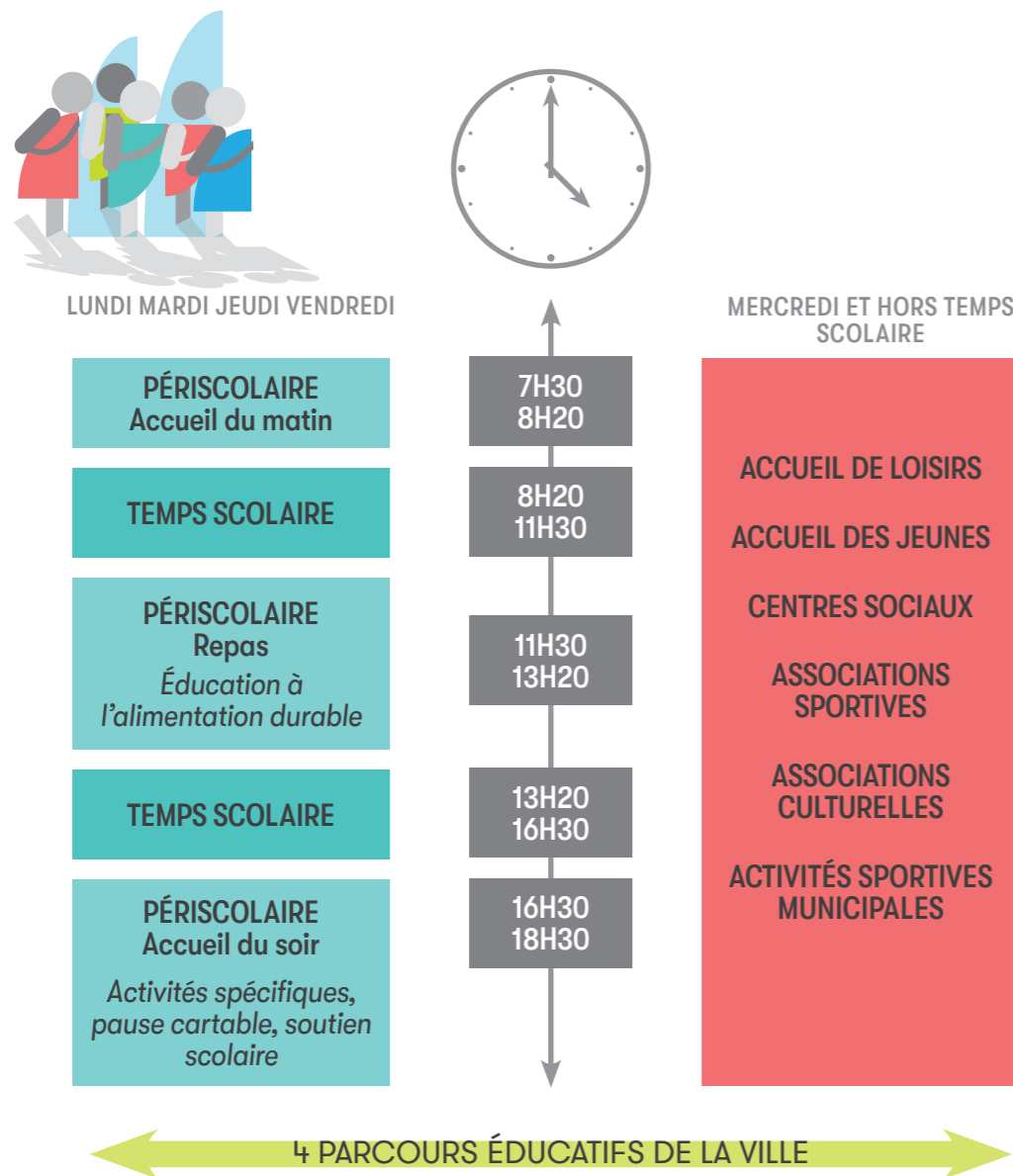
## LES ACTIVITÉS SPORTIVES MUNICIPALES

**5 400 places/an**

**26 activités**



## 2.3 - LE SCHÉMA D'ORGANISATION DE LA SEMAINE DE L'ENFANT (3-11 ANS)



## 3-LA POLITIQUE ÉDUCATIVE DE LA VILLE

### 3.1-LE PEF (PROJET ÉDUCATIF ET FAMILIAL) : UNE DÉMARCHE CONCERTÉE

Le PEF concerne toutes les actions menées en direction des 0-25 ans et leur famille. Pour prendre en compte les priorités du mandat de l'équipe municipale et les effets du contexte sanitaire sur la vie des jeunes, il a été actualisé en collaboration étroite entre la Ville et les acteurs locaux de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse. 57 objectifs principaux et un plan d'actions ont émergé de cette réflexion<sup>20</sup>.

Il s'agit d'un projet transversal d'envergure. Piloté par la direction Jeunesse et animation socioculturelle de la Ville, il recouvre toutes les actions à destination des moins de 25 ans et de leurs parents. Il incarne la politique éducative de la Ville.

- Il définit le sens des actions éducatives, fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre,
- Il est formalisé par un document qui constitue le socle des actions dédiées aux enfants, aux jeunes, aux familles et aux acteurs éducatifs de la Ville d'Annecy,
- Il sert de cadre pour les conventions avec les partenaires de la collectivité.

Mis en œuvre à Annecy depuis juin 2017, le PEF d'Annecy repose sur un socle de valeurs : mixité, équité et égalité, solidarité, respect et lutte contre toutes les formes de discrimination. Des principes d'intervention, des orientations ainsi qu'un plan d'actions ont également été définis dans sa première version. Sans le réinventer, il est apparu nécessaire d'actualiser le PEF en prenant en compte les quatre piliers du mandat de l'équipe municipale tout comme les conséquences de la crise sanitaire sur la jeunesse et les familles.

En novembre 2021, la Ville a ainsi engagé une démarche d'actualisation de son PEF. Des groupes de travail ont été constitués, rassemblant près de 130 personnes : parents et jeunes, services municipaux, élus, partenaires institutionnels (CAF, Éducation nationale, Conseil départemental), partenaires associatifs (centres sociaux, associations culturelles, clubs sportifs...). Chaque groupe s'est réuni plusieurs fois entre novembre 2021 et mars 2022 pour réfléchir à toutes les questions et problématiques liées aux enfants et aux jeunes autour des thématiques suivantes :

- Santé
- Sport/Culture
- Réussite éducative
- Précarité
- Programmation événementielle
- Handicap
- Ecocitoyenneté
- Vivre ensemble et tranquillité publique
- Engagement
- Soutien à la parentalité
- Coordination des acteurs

Ce travail a permis d'identifier 57 objectifs principaux et d'établir un plan d'actions concrètes pour accompagner les enfants et les jeunes dans les années à venir. Certaines ont déjà été mises en œuvre, d'autres verront le jour tout au long du mandat.



<sup>20</sup> Le Projet Éducatif et Familial est présenté en annexe

## 3.2 - VAE : VILLE AMIE DES ENFANTS DE L'UNICEF FRANCE

En juillet 2021, Annecy a obtenu le titre Unicef "Ville amie des enfants", reconnaissant son engagement en faveur de la défense des intérêts des enfants. La Ville s'est ainsi engagée à appliquer la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et à élaborer des actions pour les 0-18 ans dans lesquelles elle s'impliquera durant le mandat 2020-2026.

### 5 ENGAGEMENTS EN FAVEUR DES DROITS DE L'ENFANT

- 1.** Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité.
- 2.** Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et d'agir en faveur de l'équité.
- 3.** Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire.
- 4.** Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune.
- 5.** Nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.



## 4-LES AXES ÉDUCATIFS DU PEdT

Les axes éducatifs du PEdT, identifiés comme prioritaires lors des consultations des acteurs notamment lors de l'élaboration du PEF, reprennent les objectifs du PEF directement liés à la tranche d'âge et à la cible éducative concernée. Ils s'appuient sur les volets de ce même document.

### 1 - AFFIRMER LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA COHÉRENCE ÉDUCATIVE ENTRE LES DIFFÉRENTS TEMPS DE L'ENFANT

#### Volet SANTÉ

**Obj. 3** Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre existante (en direction des enfants, des jeunes, de leurs familles et des professionnels) et informer régulièrement les acteurs (Co-construire des outils : annuaire papier et /ou numérique, appli, page internet, etc.).

#### Volet HANDICAP

**Obj. 10** Favoriser la création d'un pôle sur l'enfance et l'inclusion avec des ressources innovantes et adaptées (groupe de travail enfance et inclusion...) avec les associations du territoire.

#### Volet RÉUSSITE ÉDUCATIVE

**Obj. 12** Renforcer la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire), les différents établissements (crèches, écoles, collèges) et les différents parcours (sportifs, artistiques, environnementaux, numériques).

#### Volet ENGAGEMENT

**Obj. 27** Consolider et rendre lisible toutes les formes d'accompagnements possibles (par les animateurs, des accompagnateurs de projets, des travailleurs sociaux, des mentors) et par la pluralité des attentes (logement, emploi, projet de solidarité internationale, création d'association ou d'événement, etc.).

#### Volet SPORT ET CULTURE

**Obj. 31** Renforcer le soutien aux associations pour les aider à développer des activités variées, adaptées aux attentes du public et avec des intervenants de qualité (Critères de subventions, Travaux de rénovation des équipements, ...)

#### Volet VIVRE ENSEMBLE / TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

**Obj. 44** Renforcer le lien social sur l'espace public (médiateurs, animations favorisant le lien social)

**Obj. 46** Consolider le travail d'accompagnement social, éducatif et sanitaire et renforcer les coopérations (Collaboration pour la prévention spécialisée, interventions dans les écoles, etc.)

#### Volet SOUTIEN A LA PARENTALITÉ

**Obj. 49** Valoriser les rôles et compétences des parents, favoriser la relation et la communication parent/enfant et parents/professionnels avec les partenaires socioéducatifs du territoire (lieu d'Accueil Enfant Parent, Point écoute parents, ateliers parents / enfants, sorties familles).

**Obj. 50** Poursuivre l'intervention auprès des parents en apportant des connaissances (sociales, psychologiques, sanitaires, juridiques, éducatives, culturelles, linguistiques...) et enrichir leurs savoirs pour leur permettre de faire des choix éclairés en lien avec le réseau partenarial (conférences, ateliers débats, expos, passerelles, portes ouvertes, ateliers d'orientation scolaire).

**Obj. 51** Favoriser l'accès à l'information pour tous les parents, veiller à la prise en compte de certaines difficultés (financière, handicap, langue, fracture numérique...) et élaborer des stratégies de communication pour les informer sur les différents dispositifs existants (annuaire parentalité, newsletters, portail familles, site internet, réseaux sociaux).

#### Volet COORDINATION DES ACTEURS

**Obj. 54** Créer des instances de coordination réunissant les différents acteurs du PEF et intensifier le travail de co-construction dans le but de porter des projets communs

**Obj. 55** Renforcer la cohérence éducative et une culture commune entre les acteurs à travers des formations, des journées thématiques (plan formation sécurité, Projet d'Accueil Individualisé, droit des enfants, compétences psychosociales, prévention des conduites addictives, etc.)

**Obj. 56** Renforcer les démarches participatives et les études de besoins pour répondre au mieux aux attentes des usagers (analyse des besoins sociaux, coordination des Bureaux Des Étudiants, comités techniques, collectifs des travailleurs sociaux, futur organe démocratique et populaire pour les 14-25 ans...)

**Obj. 57** Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre existante (en direction des enfants, des jeunes, de leurs familles et des professionnels) et informer régulièrement les acteurs (annuaires, guides, brochures, newsletters PEF, info parents, réseau sociaux, etc.)

<sup>21</sup> En annexe

<sup>22</sup> VAE : Ville Amie des Enfants

## 2 - RENFORCER LA DIMENSION QUALITATIVE DE L'OFFRE ÉDUCATIVE MUNICIPALE

### Volet RÉUSSITE ÉDUCATIVE

**Obj. 15** Proposer à chaque enfant les mêmes chances de développement et d'épanouissement dans un environnement propice et apaisé (Végétalisation des cours d'école, investissement en locaux et en mobilier, coordination des parcours, soutien aux projets d'école, mises à disposition de personnels et de matériels, ...)

### Volet ÉCOCITOYENNETÉ

**Obj. 18** Sensibiliser les enfants, les jeunes et les familles sur l'écosystème (Sensibiliser des enfants au tri des déchets, favoriser une alimentation bio et locale, proposer un menu végétarien 2 fois par semaine, organiser des sorties, soutenir financièrement les classes environnement ou des visites des fermes, et favoriser leur participation active aux questions qui les concernent (végétalisation des cours d'écoles, conseils de quartiers, ...))

**Obj. 21** Tisser et solidifier le réseau d'acteurs de l'environnement, développer le sentiment d'appartenance et de lien au territoire (jumeler des écoles actives sur la thématique de la transition, ...)

**Obj. 22** Impliquer les enfants, les jeunes et leurs familles dans les actions santé/environnement au cœur des projets pédagogiques (jardins pédagogiques, apprentissage du vélo à l'école, construction de projets d'écocitoyenneté, ...)

### Volet SPORT ET CULTURE

**Obj. 32.** Consolider les parcours sportifs et artistiques (renforcer le lien avec les projets d'écoles, développer l'aisance aquatique, rechercher des financements pour leur développement).

## 3 - FAVORISER L'INCLUSION DE TOUS LES ENFANTS

### Volet HANDICAP

**Obj. 7** Faire évoluer les mentalités face aux préjugés, sensibiliser les enfants, les jeunes, les familles et les professionnels au handicap et à la différence (concevoir des malles pédagogiques et les expérimenter sur 3 écoles de la Ville, développer les compétences psychosociales, proposer des formations adaptées, organiser des ateliers-débats, des conférences, ...).

**Obj. 8** Améliorer la visibilité de l'offre existante en matière de handicap, en particulier à destination des parents et des professionnels qui accompagnent les enfants, et les jeunes à besoins particuliers (réaliser un état des ressources existantes, co-construction d'outils, ...)

**Obj. 9** Soutenir l'accueil d'enfants en situation de handicap en milieu ordinaire et faciliter leur inclusion (informer, accompagner les professionnels, les familles et mettre en lien les différents acteurs, soutenir les associations qui répondent aux besoins des jeunes en situation de handicap et de leurs familles, ...)

**Obj. 11** Poursuivre les travaux de mise en accessibilité, dans le cadre du PAVE (Plan d'Accessibilité Voirie et Espaces publics) et des Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), notamment dans les crèches, écoles, centres de loisirs, associations socioculturelles et établir une charte-socle pour favoriser l'accès inclusif à tout public des bâtiments municipaux et des voiries.

### Volet RÉUSSITE ÉDUCATIVE

**Obj. 13** Accompagner les enfants, les jeunes et leurs familles, notamment les plus fragiles (temps conviviaux avec les parents, ouvrir l'école aux parents, créer des postes d'éducateur spécialisé afin d'intervenir auprès des familles de manière précoce et prévenir les difficultés scolaires / éducatives rencontrées par les équipes éducatives).

**Obj. 17** Développer le repérage précoce des enfants en difficulté et favoriser la réussite scolaire de tous (classes de toutes petites sections, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Coup de Pouce CLÉ, Entraide jeunes, prévention spécialisée, colos apprenantes, ...)

### Volet SPORT ET CULTURE

**Obj. 29** Favoriser l'accès à la culture, au sport et aux loisirs pour les plus précaires (Chèque loisirs, Pass Jeunes, espaces jeunes, tarification au taux d'effort, gratuité des médiathèques pour les moins de 18 ans, ...).

**Obj. 30** Développer une offre culturelle et sportive variée, de qualité au plus près des usagers (bibliambule) et notamment les pratiques et cultures urbaines (street-art, skate-board, roller, BMX, Annecy paysages, « Ah ! La belle saison », ...)

### Volet PRÉCARITÉ

**Obj. 38** Placer les besoins alimentaires en priorité (Tarification de la restauration scolaire, ...)

**Obj. 41** Lutter contre le non-recours aux droits et mieux coordonner les acteurs de la précarité (Créer un annuaire des dispositifs, Soliguide, Collectif précarité, ...)

### Volet SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

**Obj. 53** Poursuivre l'accompagnement des familles, notamment celles qui sont plus éloignées de l'accès aux actions culturelles et sportives et faciliter leurs démarches (Portail familles, Pass jeunes, Chèque loisirs, guichet mobile devant les écoles, action sociolinguistique, portes ouvertes, soutien aux associations socioculturelles et sportives, ...)

## 4 - DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION EN DIRECTION DES ENFANTS

### Volet SANTÉ

**Obj. 1** En lien avec le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), développer la prise en compte des questions de santé mentale chez les enfants et les jeunes par la formation des intervenants, le travailler en réseau des acteurs, le développement d'outils et la prise en charge de l'anxiété des jeunes.

**Obj. 2** Agir pour la promotion de la santé et travailler de façon transversale sur les déterminants de santé : éducation, environnement, alimentation, logement, insertion sociale et professionnelle, accès à la culture et au sport...

**Obj. 4** Développer le pouvoir d'agir pour la santé des publics jeunes et des familles en proposant une approche positive des questions de santé, en permettant l'accompagnement et le financement de

projets participatifs, en facilitant les projets de jeunes pour les jeunes.

**Obj. 5** Consolider les actions de prévention des conduites addictives (produits illicites, tabac, alcool, écrans...) et de lutte contre le harcèlement et cyberharcèlement notamment par le développement des compétences psychosociales (formation des professionnels, sensibilisation des jeunes au travers de différents outils, ...).

**Obj. 6** Développer la prévention dès le plus jeune âge en intégrant certains objectifs du plan national des 1000 jours dans le PEF, à partir des actions déjà existantes (actions de la Protection Maternelle et Infantile, Maison des bébés, lutte contre les perturbateurs endocriniens, soutien à la parentalité, ...)

**Obj. 48** Renforcer et consolider les actions de prévention primaire (pack prévention des addictions, accès aux loisirs, aux sports et à la culture pour les plus éloignés, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, colos apprenantes, ...)

### Volet RÉUSSITE ÉDUCATIVE

**Obj. 14** Analyser les besoins de la population et adapter l'offre de service au sein d'équipements sécurisés et accueillants (capacités d'accueil en centres de loisirs...)

**Obj. 16** Lutter contre toutes les formes de violences (lutter contre le harcèlement, sensibiliser et former aux droits de l'enfant, ...)

### Volet SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

**Obj. 52** Poursuivre et consolider les actions de prévention et de promotion de la santé (addictions, usage du numérique, écrans, sommeil, alimentation, orientation scolaire, décrochage...) auprès des parents en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs (Lieu d'Accueil Enfant Parent, toutes petites sections, ateliers débats, conférences, café des parents, contrat local d'accompagnement à la scolarité, ouvrir l'école aux parents, outil Papillagou, jeux, ...)

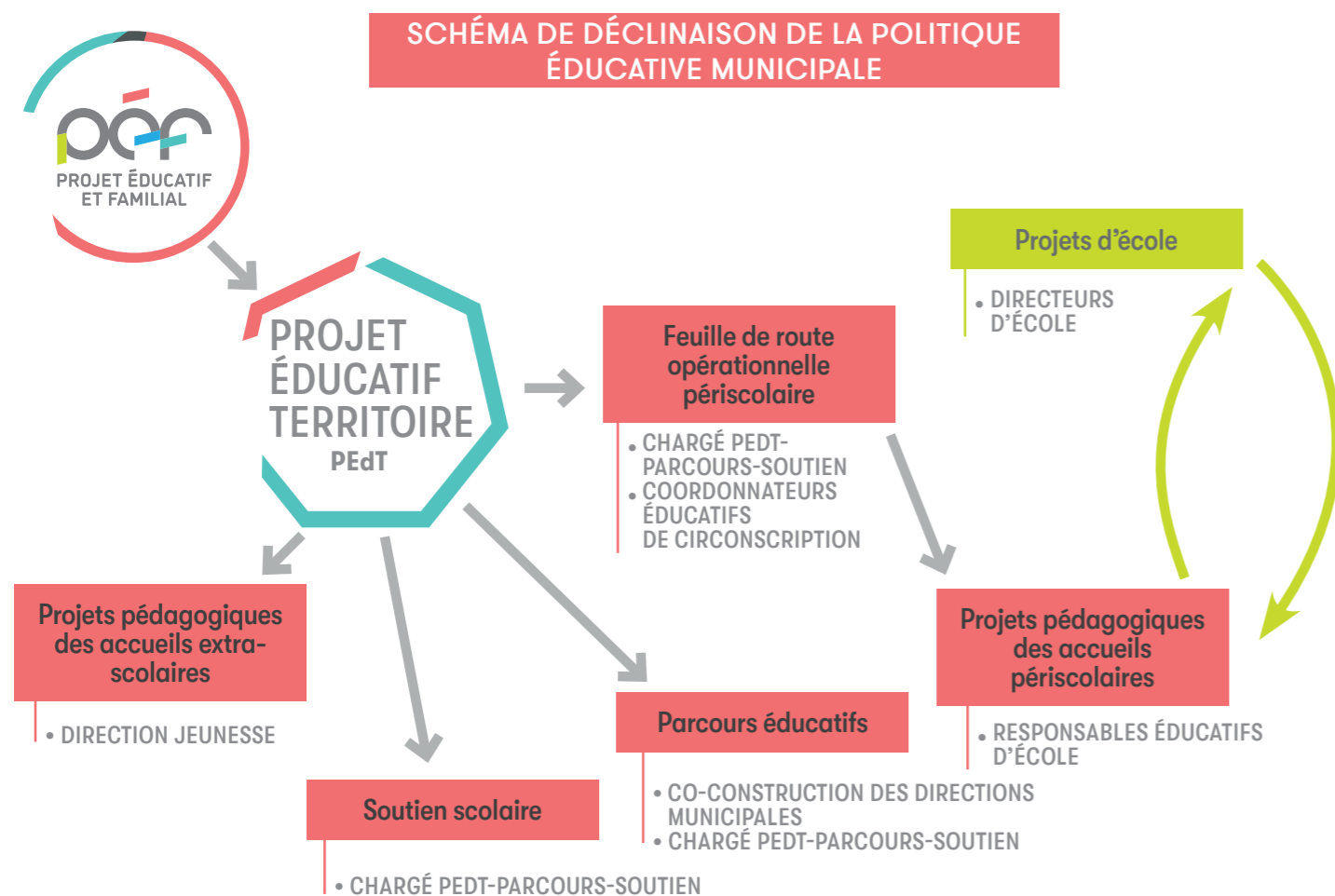
## 5-L'INSTANCE DE PILOTAGE DU PEdT

Dans le cadre de la réorganisation des instances de pilotage, le pilotage du PEdT fait partie du programme Ville « Réussite éducative ». Il fait donc systématiquement l'objet d'un comité de pilotage institutionnellement défini, réuni plusieurs fois par an.

Il rassemble les élus et les services de la Ville ainsi que différents partenaires (Éducation nationale, CAF, etc.).

Le Comité de pilotage prendra appui sur les groupes de travail liés aux parcours, au soutien scolaire, aux projets pédagogiques des accueils collectifs de mineurs, etc.

Sur un plan plus opérationnel, le caractère intégrateur du PEdT se traduit par le schéma suivant :



Les conditions de réussite sont liées à :

- Un pilotage politique fort,
- Une coordination efficace entre les acteurs éducatifs du territoire,
- Une bonne implication des élus, des techniciens et des acteurs partenaires,
- La matrice globale du projet en interne par les différents services de la Ville,
- La définition des indicateurs de suivi des actions visées prioritaires : techniques, organisationnels, financiers, etc. ,
- Une bonne mobilisation des moyens de communication, administratifs et logistiques.

### Périmètre et public du PEdT

Le Projet Éducatif Territorial formalise notre démarche de proposer à chaque enfant, de 3 à 11 ans, scolarisé dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques d'Annecy, un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

## 6-ÉVALUATION

Chaque objectif du PEdT sera décliné en actions spécifiques et mesurables dans le cadre d'une feuille de route opérationnelle, permettant notamment de construire des projets pédagogiques dans les accueils collectifs de mineurs. Ces projets pédagogiques seront ainsi à la fois ancrés dans la politique éducative municipale et adaptés au contexte spécifique du public accueilli.

Des indicateurs d'évaluation seront identifiés, renseignés lors de groupes de travail que nous organiserons plusieurs fois par an avec les principaux acteurs du PEdT.



  VilleAnnecy  
[www.annecy.fr](http://www.annecy.fr)

---

[pedt@annecy.fr](mailto:pedt@annecy.fr)

---



[@annecyfamilles](https://www.facebook.com/annecyfamilles)